



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale de la BCEAO pour le Mali
Agence Principale de Bamako
Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité

CAHIER DES CHARGES

Appel d'offres pour la rénovation des ascenseurs triplex et du monte-charge hydraulique du Service de la Caisse de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako

- I/ Note aux soumissionnaires
- II/ Cahier des prescriptions techniques particulières (CPTP)
- III/ Modèles de documents

Novembre 2022

I/ NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES

1 – AVIS D'APPEL D'OFFRES

1.1 - Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres a pour objet de sélectionner une entreprise pour la rénovation des ascenseurs triplex et du monte-charge hydraulique du Service de la Caisse de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako. Les travaux sont subdivisés en deux (02) lots distincts et indépendants ci-après :

- Lot n° 1 : Ascenseurs triplex

- Lot n° 2 : Monte-charge hydraulique

1.2 - Présentation de la BCEAO

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), l'Institut d'émission commun aux pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), est un établissement public international dont le Siège est à Dakar. Outre l'émission des signes monétaires dans les Etats membres de l'Union dont elle a le privilège exclusif, la BCEAO est chargée de :

- définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UMOA ;
- veiller à la stabilité du système bancaire de l'UMOA ;
- promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA ;
- mettre en œuvre la politique de change de l'UMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA.

L'organisation générale de la BCEAO comprend notamment le Siège, une Direction Nationale dans chacun des huit Etats membres de l'UMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Guinée-Bissau, Sénégal, Togo) et une Représentation auprès des institutions européennes à Paris et une Représentation auprès de l'UEMOA à Ouagadougou.

Chaque Direction Nationale comprend une Agence Principale, une ou plusieurs Agences Auxiliaires et parfois des dépôts de signes monétaires.

1.3 - Conditions de participation

Peuvent participer à cet appel d'offres, les entreprises installées au Mali, qui peuvent, par ailleurs, se mettre en groupement conjoint entre elles ou avec toute autre entreprise de l'UEMOA.

Les entreprises installées en dehors du Mali ne pourront être admises à participer à cet appel d'offres que si elles sont en groupement conjoint avec une ou des entreprises maliennes. En cas de groupement, le mandataire devra être installé au Mali.

1.4 - Contenu du dossier d'appel d'offres

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- la présente note aux soumissionnaires ;
- le cahier des prescriptions techniques particulières (CPTP) ;
- les cadres de devis quantitatif et estimatif ;
- le modèle de lettre de soumission ;
- les modèles de cautions.

1.5 - Présentation des offres

Les offres seront rédigées en langue française et comprendront :

- la lettre de soumission datée et signée, conformément au modèle du dossier de consultation ;
- le cadre de devis quantitatif et estimatif daté et signé, conformément au modèle du dossier de consultation ;
- les documents administratifs (la dénomination de l'entreprise, une autorisation d'exercer, une attestation de domiciliation bancaire, une attestation INPS, un quitus fiscal et une attestation de non-faillite) ;
- la liste du personnel qui sera chargé de l'exécution des travaux (indiquer les profils : formations, expériences professionnelles) ;
- les références similaires du soumissionnaire et toutes notes explicatives de l'intervention de l'entreprise.

L'ensemble de l'offre sera relié en un bloc et reproduit en trois (03) exemplaires (1 original + 2 copies).

L'ensemble des documents sera mis sous enveloppe portant les mentions suivantes :

Au centre :

DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO POUR LE MALI 94, Avenue Moussa TRAVELE BP 206 BAMAKO - MALI

Dans le coin supérieur gauche :

Appel d'offres pour la rénovation des ascenseurs triplex et du monte-charge hydraulique de du Service de la Caisse de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako

NB : Le non respect de la présentation pourrait entraîner la nullité de l'offre.

1.6 – Monnaie de règlement

Dans le cadre de cet appel d'offres, la monnaie de règlement est le franc CFA.

1.7 – Visite de site

Une visite des lieux sera organisée le samedi 03 décembre 2022 à partir de 10 heures à l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako.

1.8 - Remise des offres

Les offres devront impérativement être déposées au Secrétariat du Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité (2^e étage de l'immeuble, Porte 2.08), au plus tard le 06 janvier 2023 à 17 heures.

1.9 - Validité des offres

La durée de validité des offres devra être de douze (12) mois, à compter de la date de remise des plis.

2 - EVALUATION DES OFFRES – ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Dans un délai de dix (10) jours à compter de la date limite de dépôt des offres, une commission des marchés de l'Agence Principale de Bamako procédera à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres reçues.

La non-conformité d'une soumission par rapport aux prescriptions du cahier des charges entraînera son annulation.

L'analyse des offres se fera suivant les critères définis par la commission des marchés de l'Agence Principale de Bamako qui retiendra l'offre la plus avantageuse, au regard notamment des caractéristiques techniques et du montant des offres.

A cet effet, cette Commission n'est pas tenue de choisir l'offre la moins-disante. Lorsqu'elle opte de ne pas donner suite à la consultation, tous les soumissionnaires en seront avisés. La BCEAO ne sera pas non plus tenue de restituer aux soumissionnaires les offres non retenues.

III/ CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES (CPTP)

OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prescriptions pour la rénovation des ascenseurs triplex de l'immeuble fonctionnel et du monte-charge hydraulique du Service de la Caisse de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako. Les travaux envisagés seront exécutés conformément aux textes et aux normes, notamment ceux rappelés ci-après :

- - Arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;
- Norme NF 81-80 : règles pour l'amélioration de la sécurité des ascenseurs et des ascenseurs de charge existants ;
- Norme EN 81 – 20 : règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs et ascenseurs de charge ;
- Norme EN 294 : Sécurité des machines ;
- Norme NF P 82-201 : Ascenseur et monte-charge électriques ou commandés électriquement Règles générales de constructions et d'installation concernant la sécurité ;
- Norme NF P 82-207 : Ascenseurs - Dispositif d'appel prioritaire pour les sapeurs-pompiers ;
- Norme NF P 82-208 : Installation d'ascenseurs - Classes I, II et III ;
- Norme NF P 82-211 : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs électriques dans bâtiments existants ;
- Norme NF P 82-212 : Ascenseurs et monte-charge - Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs électriques - Dispositions applicables dans le cas de transformations importantes ;
- Normes NFC 15-100 : installations électriques basse tension.

Il est demandé aux soumissionnaires de présenter les offres séparées pour chaque lot. Les entreprises intéressées par cet appel d'offres devront :

- indiquer dans leur offre la description exacte (la marque et le type) du matériel proposé;
- joindre à leur offre la fiche technique du matériel proposé;
- proposer des prix pour tous les postes des cadres de devis quantitatifs et estimatifs et éventuellement compléter lesdits cadres joints en annexes;
- indiquer la durée globale des travaux et fournir un chronogramme étant entendu que la Banque attache beaucoup d'importance au délai de réalisation;
- préciser la durée de la garantie des installations (12 mois minimum);

- proposer un coût annuel de contrat d'entretien des nouveaux appareils après la période de garantie.

Chaque soumissionnaire devra proposer dans son offre un lot de pièces de rechange (liste détaillée), minimum qu'il jugera nécessaire pour les interventions de dépannage après la période de garantie.

Une visite des installations existantes sera organisée par le Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité de la Direction Nationale de la BCEAO pour permettre aux soumissionnaires de mieux appréhender les différents aspects des installations à réaliser. Les soumissionnaires pourront, à l'issue de la visite, faire, en option, des propositions complémentaires de matériels ou d'équipements non expressément prévus au cahier des charges.

LOT N° 1 : ASCENSEURS TRIPLEX

1.1- DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Les installations existantes sont constituées de trois (3) ascenseurs de marque SCHINDLER, de type MICONIC MXGC, de charge 1250 kg / 16 personnes et de vitesse 02 m/s fonctionnant en triplex. Chaque cabine est entraînée par des câbles en acier de 16 millimètres de diamètre et un moteur de traction de marque SCHINDLER de 18 KW et de tension de 380 V en courant alternatif. La machinerie est de type haut en aplomb de la gaine et est équipée de trois (3) contrôleurs de manœuvre. Les cabines sont montées dans une gaine commune. Une trappe de visite est prévue entre le 12^{ème} étage et la machinerie qui est située au 13^{ème} étage.

1.2- DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

Les travaux concernent :

- la dépose et l'évacuation de la totalité des équipements existants (machinerie de traction, armoires de manœuvre, cabines, contrepoids, guides, câbles de traction, portes palières, équipements de fond de fosse, câblages etc.) ;
- le remplacement des ascenseurs déposés par des ascenseurs neufs, de dimensions et caractéristiques minimales équivalentes à celles décrites ci-dessous ;
- le remplacement des équipements de fond de fosse (amortisseurs des cabines et des contre-poids, équipements de sécurité, etc.) ;
- le remplacement des guides (cabines et contrepoids) ;
- le remplacement des portes palières ;
- la fourniture et l'installation d'un dispositif d'appel pompiers sur tous les ascenseurs ;
- le report de la position des ascenseurs et de l'alarme au local du Poste Central Incendie (PCI) situé au rez-de-chaussée du bâtiment ;
- la mise en place d'un système « non stop ascenseur » sur tous les appareils ;
- les essais de fonctionnement et la mise en service ;
- la fourniture de la documentation complète des ascenseurs en langue française et des plans d'installation des équipements en quatre (4) exemplaires.

Option

Il sera proposé en option,:

- la fourniture et l'installation d'un système de supervision des ascenseurs à installer au PCI du bâtiment (ordinateur + logiciel de supervision) ;
- la fourniture de pièces de rechange de premier nécessité (liste à préciser)

- la proposition d'un contrat d'entretien, incluant la mise à disposition sur le site de deux (2) techniciens permanents et l'expertise annuelle des installations par un expert du fabricant des appareils.

N.B : la vérification de la conformité du matériel et des travaux sera effectuée par un bureau de contrôle technique, à la charge de la BCEAO.

Compte tenu de la nécessité d'assurer la continuité des activités de la Banque, les entreprises devront impérativement joindre à leurs offres une note explicative de la méthodologie d'exécution des travaux dans le but de garantir la bonne circulation des occupants dans l'immeuble pendant les jours ouvrés.

1.3 DESCRIPTION TECHNIQUE

Les ascenseurs seront livrés conformes aux caractéristiques données ci-après et qui sont considérées comme des caractéristiques minimales.

1.3.1. Caractéristiques techniques minimales requises

Les caractéristiques minimales requises pour chacun des trois (3) ascenseurs électriques sont :

- charge utile : 1250 kg / 16 personnes ;
- machinerie : haute à l'aplomb de la gaine ou embarqué dans la gaine ;
- moteur/treuil : électrique à variation de fréquences ;
- manœuvre : triplex sélective en montée et descente ;
- quinze (15) arrêts de même face (sous-sol, rez-de-chaussée, mezzanine et 12 étages) ;
- vitesse : 02 m/s ;
- accès : 01 ;
- course : environ 70 m ;
- moteur de l'opérateur de porte à courant alternatif et à variation de fréquences.

1.3.2. Machine de levage

Les machines de levage seront de type embarqué, en gaine ou à installer dans un local technique (Le moteur sera de type sans réducteur, compact, ne nécessitant aucune lubrification c'est-à-dire à roulements étanches. Il sera à variation de fréquence avec un rendement énergétique élevé (aimants permanents incrustés dans la masse) permettant une réduction de consommation électrique. L'efficacité énergétique des équipements proposés sera déterminant dans le choix d'une offre.

La conception du système de régulation devra permettre de garantir un déplacement doux et

sans à coups. Le système de nivelage mis en œuvre devra garantir une précision d'arrêt de ± 3 mm.

Pour les machines installées en gaine, les câbles de traction traditionnels seront remplacés par des courroies plates ou tout système équivalent afin d'offrir une meilleure adhérence, un plus grand confort de déplacement, une absence de lubrification et une plus grande longévité.

1.3.3. Fonctionnement de la manoeuvre collective sélective en triplex

a) Envois cabine

- les ascenseurs répondent systématiquement à n'importe quel envoi cabine;
- le boîtier de commande en cabine sera placé du côté droit lorsque l'utilisateur y accède.

b) Appels paliers et Signalisations

Les boîtiers d'appels paliers sont à remplacer. Les nouveaux équipements doivent être en matériau inoxydable, résistant et de type anti-vandale. Installés à chaque étage, ils seront équipés de voyants s'illuminant à chaque appel pour en indiquer la programmation. Un indicateur de position, une flèche de direction (montée et descente) et un gong sonore à double mélodie sont à prévoir dans chaque cabine et au niveau de chaque palier desservi. Il sera installé au rez-de-chaussée et à la mezzanine un « bouton d'appel prioritaire pompiers » pour le Triplex et le monte-charge. Le soumissionnaire pourra proposer d'autres dispositifs innovants permettant d'optimiser le trafic dans le bâtiment. A cet égard, toute la documentation y relative sera jointe à l'offre.

1.3.4. Contrôleur de manoeuvre

Le nouveau contrôleur de manoeuvre devra être de haute performance intégrant une technologie avancée qui optimise le flux de données entre les différents composants pour plus d'efficacité et de réactivité.

L'interaction de ce système avec la variation de fréquence et la motorisation devra assurer un transport fiable et sûr des utilisateurs grâce à des phases d'accélération et de décélération souples, ainsi qu'une maintenance et une consommation d'énergie réduites.

Le fonctionnement sera de type manoeuvre collective complète (montée et descente) pour le monte charge et l'ascenseur privatif et de type sélective complète (montée et descente) pour le quadruplex.

Les appels paliers seront constitués de boîtes à deux (2) boutons (montée et descente) situées à côté des portes palières des cabines au niveau de chaque palier. Les ascenseurs ne doivent pas répondre aux appels paliers dès que leur capacité intérieure atteint ou dépasse 85% de la charge utile. Les portes doivent se maintenir ouvertes lorsque cette capacité atteint 100% de la charge utile.

1.3.5. Guides

Les guides existants de cabine et de contrepoids sont en acier profilé, usiné sur trois faces. Ils sont à conserver en principe. Toutefois, il est demandé aux soumissionnaires de procéder à leur contrôle, et en cas de nécessité, de proposer leur remplacement en option de leur offre.

1.3.6. Sécurité

Le matériel et les travaux d'installation devront être conformes à la réglementation en vigueur, et notamment à la norme NFE 82 100. En particulier, les cabines doivent être équipées de sécurités électriques de fin de course, d'interrupteurs aux deux extrémités du parcours provoquant l'arrêt et d'un système de parachute qui immobilise l'appareil au cas où la vitesse en descente et éventuellement en montée atteindrait une valeur excessive. En fond de fosse, un interrupteur stop coup de poing sera installé à un (1) mètre du sol pour permettre l'intervention des techniciens en toute sécurité au niveau de chaque cabine.

Un interphone équipé d'une alarme et un poste téléphonique seront installés dans chaque cabine et permettront à l'utilisateur, en cas d'anomalie ou de dysfonctionnement, de se signaler et de communiquer à la fois avec la machinerie et le Poste Central Incendie.

(PCI) situé au rez-de-chaussée du bâtiment. Les interphones des cabines triplex, duplex et du monte charge hydraulique doivent être centralisés sur un boîtier installé au PCI. Les ascenseurs devront être asservis au fonctionnement du système de sécurité incendie. En effet, ils ne doivent pas répondre aux appels paliers et aux demandes d'envoi à un palier où s'est produite une détection incendie.

1.3.7. Protections et canalisations électriques

L'armoire de protection des ascenseurs est équipée d'un disjoncteur général et de trois (3) disjoncteurs secondaires de protection des cabines. Les disjoncteurs de protection de la lumière (cabine et gaine) et des prises de courant en gaine sont dans un coffret isolé. Le soumissionnaire pourra, s'il le juge nécessaire, proposer en option, le remplacement de cette armoire et du coffret par une seule. Toutes les canalisations électriques seront fournies par le prestataire.

1.3.8. Accessoires de manoeuvre et de signalisation

Les boîtiers de boutons d'appels paliers doivent être en acier inoxydable satiné de finition chrome résistant et de type anti-vandale. Installés à chaque étage, ils seront équipés de voyants s'illuminant à chaque appel pour en indiquer l'enregistrement. Un indicateur de position équipé du sens de marche de la cabine sera prévu dans chaque cabine et chaque palier desservi. L'arrêt à chaque palier sera signalé par un gong à double mélodie installé sur la cabine ou en gaine. Les portes de cabine seront munies de détecteur à infrarouge sensibles permettant la réouverture en cas d'obstacle. Les boutons d'envoi cabine seront lumineux, de type ergonomique à effleurement. Sur le panneau de commande il y aura également :

- des boutons de commande (réouverture et fermeture) manuelle des portes;

-
- un bouton d'alarme;
 - une signalisation lumineuse et sonore de surcharge cabine;
 - un interrupteur à clé de commande du ventilateur de cabine;
 - une serrure pour la commande d'envoi prioritaire;
 - un affichage de l'indicateur de position et du sens de marche de la cabine.;
 - un aménagement devant servir de logement du poste téléphonique.

1.3.9. Portes palières

Les portes existantes constituées de deux (2) vantaux à ouverture centrale seront conservées mais le prestataire proposera dans son offre le remplacement de tous les coulisseaux et galets d'entraînement. Il en précisera le type de matériau.

1.3.10. Cabine

L'ossature métallique et les portes cabine seront conservés en principe. Cependant, le soumissionnaire proposera le remplacement du panneau de commande comme décrit au paragraphe 1.3.8, de l'habillage et l'éclairage intérieur de la cabine. L'habillage intérieur des cabines du triplex et du simplex est à refaire avec des panneaux stratifié haute pression pour les parois et en marbre pour le sol de préférence ou tout autre matériau à préciser. A cet égard, les soumissionnaires devront proposer à la BCEAO le meilleur habillage disponible dans leur gamme. S'agissant du monte-charge, il sera proposé un habillage robuste, résistant au choc, adapté pour ce type appareil de levage. En tout état de cause, le choix définitif des type et coloris de l'habillage des cabines sera effectué par la Banque. Il sera prévu, à l'intérieur des cabines, un éclairage normal et de sécurité à base de lampe de type LED.

Annexe 1**Cadre de devis quantitatif et estimatif : Lot n°1 : ASCENSEURS TRIPLEX**

N°	DESIGNATION	QTE	P.U	P.T
I.	OFFRE DE BASE			
1	Démontage des anciens équipements	FF		
2	Fourniture et installation de trois ascenseurs de 1250 kg / 16 personnes à variation de fréquences (marque et type à préciser)	3		
3	Fourniture et pose des câbles de traction en acier ou de courroies de traction.	Ens		
4	Moteur de traction et ensemble treuil	Ens		
5	Opérateur de porte	3		
6	Contrôleur de manœuvre	3		
7	Ensemble de systèmes de régulation	Ens		
8	Divers organes et équipements en gaine	Ens		
9	Organes d'ouverture et de fermeture des portes palières	Ens		
10	Boutons d'appels paliers, indicateurs de position et sens de marche	Ens		
11	Habillage et divers équipements en cabine y compris le panneau de commande	Ens		
12	Divers organes de sécurité	Ens		
13	Essais et mise en service	Ens		
14	Lot de pièces de rechange pour les trois (3) ascenseurs (liste détaillée à fournir)	1		
	TOTAL OFFRE DE BASE			
II.	OPTION			
1	Fourniture et installation d'une armoire DTU	1		
2	Coût annuel du contrat d'entretien et de maintenance pendant la période de garantie	1		
3	Moins value pour les organes en bon état réutilisables (liste desdits organes à indiquer)	1		
	TOTAL OPTION			
	TOTAL GENERAL			

LOT N° 2 : MONTE CHARGE HYDRAULIQUE

2.1- DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Les installations existantes sont constituées d'un monte-charge hydraulique de marque SCHINDLER, de type MICONIC E, de charge 2000 kg / 26 personnes et de vitesse 0,30 m/s fonctionnant en simplex sur deux (2) niveaux avec des portes de même face. La cabine est entraînée par un vérin actionné par une pompe hydraulique de marque SCHINDLER entraînée par un moteur asynchrone triphasé de tension 380 V et de vitesse 2850 tr/mn fonctionnant dans l'huile. La machinerie est de type bas et est équipée d'un (1) contrôleur de manœuvre à relais. Une porte d'accès à la machinerie est prévue au sous-sol.

2.2 DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les travaux concernent :

- 1) le démontage des équipements existants (armoire manoeuvre, habillage cabine, équipements en gaine, etc.) ;
- 2) la fourniture et l'installation des nouveaux équipements ;
- 3) les raccordements électriques au tableau de distribution de courant électrique existant dans la machinerie et les réglages pour un fonctionnement en simplex (le soumissionnaire proposera en option la fourniture d'une armoire complète de protection DTU) ;
- 4) le raccordement à l'armoire d'asservissement du système de sécurité ;incendie située dans la machinerie ;
- 5) les essais de fonctionnement et la mise en service ;
- 6) la fourniture de la documentation complète rédigée en langue française en quatre (4) exemplaires.

2.3 DESCRIPTION TECHNIQUE

Les équipements seront livrés conformes aux caractéristiques données ci-après et qui sont considérées comme des caractéristiques minimales.

2.3.1. Caractéristiques techniques minimales requises

Les caractéristiques minimales requises pour le monte-charge sont :

- type : électrique ou hydraulique ;
- charge utile : 2000 kg / 26 personnes ;
- machinerie : basse ou embarquée dans la gaine ;
- manœuvre : à blocage ;
- deux (2) arrêts opposés (sous-sol et rez-de-chaussée) ;

- accès : 01 ;
- course : environ 10 m ;
- vitesse : 0,30 m/s ;
- moteur de l'opérateur de porte à courant alternatif et à variation de fréquences.

2.3.2. Fonctionnement de la manoeuvre en simplex

a) Envois cabine

- le monte-charge répond systématiquement à n'importe quel envoi cabine;
- le boîtier de commande en cabine sera placé du côté droit lorsque l'utilisateur y accède.

b) Appels paliers

Les appels paliers seront constitués d'une boîte à boutons installée sur le mur attenant au hall de chaque étage. Compte tenu de la spécificité de l'usage de cette cabine, elle ne répond pas aux appels paliers dès qu'elle est utilisée en envoi prioritaire et lorsque sa capacité intérieure atteint ou dépasse 80% de la charge utile. Les portes doivent rester ouvertes lorsque cette capacité atteint 95% de la charge utile.

La gestion en simplex sera assurée par un système moderne et intelligent évitant les longues attentes.

2.3.4. Contrôleur de manoeuvre

Le contrôleur de manoeuvre sera composé de cartes logiques à micro-processeur qui gèrent le contrôle opérationnel et assure le contrôle moteur-pompe. Le contrôle opérationnel assure la gestion en temps réel des envois cabine et appels paliers. Il devra déterminer immédiatement les départs, les ralentissements et les arrêts cabine, optimiser le temps de transport et réduire la consommation d'énergie électrique. Il comprendra :

- des cartes électroniques assurant les contrôles opérationnel et moteur;
- des contacteurs de puissance pour la commande du moteur de traction, du frein et de l'opérateur de porte.

2.3.5. Guides

Les guides existants de cabine et de contrepoids sont en acier profilé, usiné sur trois faces. Ils sont à conserver en principe. Toutefois, il est demandé aux soumissionnaires de procéder à leur contrôle, et en cas de nécessité, de proposer leur remplacement en option de leur offre.

2.3.6. Sécurité

Le matériel et les travaux d'installation devront être conformes à la réglementation en vigueur, et notamment à la norme NFE 82 100. En particulier, la cabine doit être équipée de sécurités électriques de fin de course, d'interrupteurs aux deux extrémités du parcours provoquant l'arrêt et d'un système de parachute qui immobilise l'appareil au cas où la vitesse en descente et éventuellement en montée atteindrait une valeur excessive. En fond de fosse, un interrupteur stop coup de poing sera installé à un (1) mètre du sol pour permettre l'intervention des techniciens en toute sécurité au niveau de chaque cabine.

Un interphone équipé d'une alarme et un poste téléphonique seront installés dans chaque cabine et permettront à l'utilisateur, en cas d'anomalie ou de dysfonctionnement, de se signaler et de communiquer à la fois avec la machinerie et le Poste Central de Sécurité (PCI) situé au rez-de-chaussée du bâtiment. Les interphones des cabines triplex, duplex et du monte-charge hydraulique doivent être centralisés sur un boîtier installé au PCI. Le monte-charge devra être asservi au fonctionnement du système de sécurité incendie. En effet, ils ne doivent pas répondre aux appels paliers et aux demandes d'envoi à un palier où s'est produite une détection incendie.

2.3.7. Protections et canalisations électriques

L'armoire de protection du monte-charge doit être équipée d'un disjoncteur général et des disjoncteurs secondaires indépendants de protection de la cabine, de protection de la lumière (cabine et gaine) et des prises de courant en gaine. Le soumissionnaire pourra, s'il le juge nécessaire, proposer en option, le remplacement de cette armoire. Toutes les canalisations électriques seront fournies par le prestataire.

2.3.8. Accessoires de manoeuvre et de signalisation

Les boîtiers de boutons d'appels paliers doivent être en acier inoxydable satiné de finition chrome résistant et de type antivandale. Installés à chaque étage, ils seront équipés de voyants s'illuminant à chaque appel pour en indiquer la programmation. Un indicateur de position équipé du sens de marche de la cabine sera prévu dans chaque cabine et chaque palier desservi. L'arrêt à chaque palier sera signalé par un gong à double mélodie installé sur la cabine ou en gaine. Les portes de cabine seront munies de détecteur à infrarouge sensibles permettant la réouverture en cas d'obstacle. Les boutons d'envoi cabine seront lumineux, de type ergonomique à effleurement. Sur le panneau de commande il y aura également :

- des boutons de commande (réouverture et fermeture) manuelle des portes;
- un bouton d'alarme;
- une signalisation lumineuse et sonore de surcharge cabine;
- un interrupteur à clé de commande du ventilateur de cabine;
- une serrure pour la commande d'envoi prioritaire;

-
- un affichage de l'indicateur de position et du sens de marche de la ca
 - un aménagement devant servir de logement du poste téléphonique.

2.3.9. Portes palières

Les portes existantes constituées de deux (2) vantaux à ouverture latérale seront conservées mais le prestataire proposera dans son offre le remplacement de tous les coulisseaux et galets d'entraînement. Il en précisera le type de matériau.

2.3.10. Cabine

L'ossature métallique et les portes cabine seront conservés en principe. Cependant, le soumissionnaire proposera le remplacement d'un panneau de commande comme décrit au paragraphe 2.3.8, de l'habillage et l'éclairage intérieur de la cabine. L'éclairage cabine devra être constitué de lampes à économie d'énergie. Quant à l'habillage intérieur de la cabine, le type de matériau (bois, aluminium ou tôle inoxydable) est à préciser. Compte tenu de l'utilisation particulière de cette cabine, une protection résistante de l'habillage est à prévoir. Une trappe de sécurité sera prévue pour l'accès au toit de cabine.

Il sera prévu, dans la cabine, en plus de l'éclairage normal, un éclairage de secours assuré par bloc autonome de sécurité ou par batteries rechargeables.

Annexe 2**Cadre de devis quantitatif et estimatif : Lot n°2 (MONTE-CHARGE HYDRAULIQUE)**

	DESIGNATION	QTE	P.U	P.T
I.	<u>OFFRE DE BASE</u>			
1	Démontage des anciens équipements	Forfait		
2	Contrôleur de manœuvre	1		
3	Ensemble de système de régulation	Ens		
4	Opérateur de porte	1		
5	Divers organes et équipements en gaine	Ens		
6	Organes d'ouverture et de fermeture des portes palières	Ens		
7	Boutons d'appels paliers, indicateurs de position et sens de marche	Ens		
8	Habillage et divers équipements en cabine y compris le panneau de commande	Ens		
9	Divers organes de sécurité	Ens		
10	Essais et mise en service	Ens		
11	Lot de pièces de rechange pour le monte-charge (liste détaillée à fournir)	1		
	TOTAL OFFRE DE BASE			
II.	<u>OPTION</u>			
1	Fourniture et installation d'une armoire DTU	1		
2	Coût annuel du contrat d'entretien et de maintenance pendant la période de garantie	1		
3	Moins value pour les organes en bon état réutilisables (liste desdits organes à indiquer)	1		
	TOTAL OPTION			
	TOTAL GENERAL			

Entête du soumissionnaire

LETTRE DE SOUMISSION

APPEL D'OFFRES POUR LA RENOVATION DES ASCENSEURS TRIPLEX ET DU MONTE-CHARGE HYDRAULIQUE DU SERVICE DE LA CAISSE DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A BAMAKO

Je soussigné *[Nom prénoms et fonction]*,

Agissant au nom et pour le compte de la société *[Adresse complète de la société]* inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de *[Ville de résidence]* sous le numéro *[Numéro du registre de commerce]* :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour la rénovation des ascenseurs triplex et du monte-charge hydraulique de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako ;
- après m'être rendu compte de la situation des lieux et après avoir apprécié de mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance des travaux à réaliser :
 - 1- me soumetts et m'engage à exécuter le présent marché conformément au dossier de consultation, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de ***[Montant total en chiffres et en lettres]***,
 - 2- m'engage à exécuter les travaux dans un délai de *[Délai prévu dans le planning]* à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux,
 - 3- m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,
 - 4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de dépôt des offres,
 - 5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en portant crédit au compte n°*[numéro de compte en douze caractères]* ouvert au nom de *[Attributaire du compte]*.

Fait à *[Ville de résidence]* le *[jour/mois/année]*

Le *[Fonction]*

Signature et Cachet

[Nom et Prénoms]

(Modèle)**Entête de la Banque****CAUTION D'AVANCE DE DÉMARRAGE**

OBJET : Lettre de garantie à première demande de l'avance de démarrage du contrat de marché relatif à la rénovation des ascenseurs triplex et du monte-charge hydraulique du Service de la Caisse de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako

Nous faisons référence au contrat de travaux signé le.....entre la BCEAO pour le Mali et l'Entreprise.....(adresse)..... pourà l'Agence Principale de Bamako.

Il ressort de l'article n°... du contrat faisant partie des pièces contractuelles, quedoit garantir l'avance de démarrage dudit contrat par une caution bancaire d'un montant de XOF(montant en lettre et en chiffre)

En conséquence, à la demande de l'Entreprise....., nous soussignés, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse) , vous garantissons irrévocablement par la présente lettre de garantie, l'avance de démarrage du contrat de marché des travaux de(libellé du marché) à concurrence du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de F CFA (montant en lettre et en chiffre).

Nous, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse) , nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme, à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le.....et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'Entreprise ne remplirait pas ses obligations dans le cadre de l'exécution dudit contrat de marché de travaux signé le.....et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'Entreprise.....a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de sa signature. Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du certificat de réception provisoire des travaux sans aucune réserve, dont copie nous sera remis. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Mali, notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Mali seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Fait à [Ville de résidence] le [jour/mois/année]

Nom(s), Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer

Signature(s) et Cachet(s)

(Modèle)

Entête de la Banque**CAUTION DE BONNE EXÉCUTION**

Objet : Lettre de garantie à première demande de la bonne exécution du contrat de marché relatif relatif à la rénovation des ascenseurs triplex et du monte-charge hydraulique de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako

Nous faisons référence au contrat de marché de travaux signé leentre la BCEAO pour le Mali et l'Entreprise, (adresse)..... pour (objet du marché).....

Il ressort de l'article du contrat faisant partie des pièces contractuelles, que l'entreprise..... doit garantir la bonne exécution dudit contrat par une caution bancaire d'un montant deF CFA .

En conséquence, à la demande de l'entreprise, nous soussignés, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse)..... , vous garantissons irrévocablement par la présente, la bonne exécution du contrat de marché des (objet du marché) du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de F CFA.

Nous nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'entreprise..... ne remplirait pas ses obligations de bonne exécution dudit contrat de marché de travaux signé le et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'entreprise a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de sa signature. Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du certificat de réception provisoire des travaux sans aucune réserve, dont copie nous sera remis. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Mali, notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Mali seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Fait à [Ville de résidence] le [jour/mois/année]

Nom (s), Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer

Signature(s) et Cachet (s)